

Zoom sur le métier d'agent d'accueil en déchèterie

- Déchèteries
- Publié le mercredi 02 juillet 2025

25 agents travaillent au quotidien dans les douze déchèteries de l'agglomération. Ils sont indispensables au bon fonctionnement de ces équipements qui permettent de collecter, chaque année, 62 000 tonnes de déchets, dont plus de 80 % sont valorisés. Leurs missions : vous accompagner.

Les agents d'accueil doivent avoir un œil partout, pour gérer le tri, la circulation et la sécurité du site.

Sécurité : leur priorité

Les agents d'accueil ont de nombreuses missions pour faire fonctionner au mieux ces équipements. Ils veillent en permanence à votre sécurité. Ils sont chargés de stocker, de manière conforme, l'ensemble des produits dangereux apportés en déchèterie, évitant ainsi tout risque de pollution, de feu ou d'explosion. Les agents doivent aussi s'assurer qu'aucune personne ne s'aventure dans un caisson pour récupérer un objet déjà jeté.

Les yeux partout : leur atout

Parce que les déchèteries sont des zones où voitures et piétons circulent et se croisent, les agents doivent se montrer rigoureusement vigilants au respect des sens de circulation, du bon stationnement des véhicules et au maintien d'une vitesse adaptée. On dénombre de 350 à 600 passages par jour suivant les sites. Afin de limiter leur exposition aux gaz d'échappement, pensez à éteindre votre moteur à l'arrêt.

Mission valorisation

Face à la masse et à la diversité de matériaux et objets qui arrivent au quotidien en déchèterie, les agents d'accueil ont un rôle essentiel : assurer un tri qualitatif pour permettre une valorisation optimale des déchets. N'hésitez pas à les solliciter, ils sont de très bons conseils pour vous aider à mieux trier avant de venir et ainsi gagner du temps en déchèterie.

Port de charge : attention !

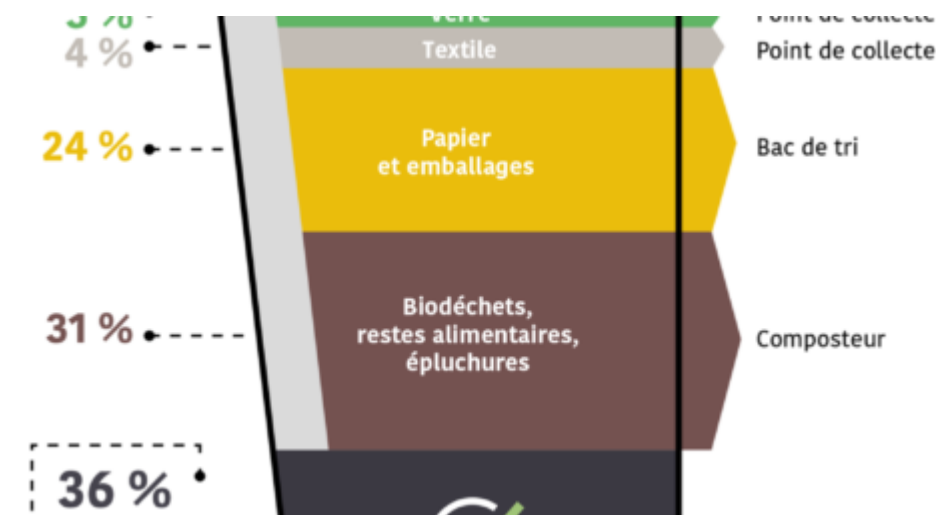
Attention, il n'est pas possible de demander aux agents de vous aider à vider votre coffre. En effet, si les agents étaient sollicités pour cette raison ils porteraient l'équivalent de 3 tonnes par jour !

Outrage à agent : un délit

Des insultes quotidiennes sont proférées envers des agents de déchèteries du territoire en plein exercice de leur mission, avec sur un an, 5 menaces de morts suivies par des dépôts de plaintes. L'outrage à agent est puni par la loi d'une peine de 7 500 euros d'amendes et de peines de travail d'intérêt général ou de prison.

[Déchèteries](#)

[Newsletters](#)



Déchets

Alléger nos poubelles, c'est encore possible



Déchets/Environnement

Vert l'automne du 17 septembre au 29 novembre 2026

Informations complémentaires

Contact

[Service Déchets](#)

- [02 97 68 33 81](tel:0297683381)
- [Contacter](#)